

**Ville d'ORGELET - Réservation de salles communales - Tarifs de location\***

Nom / Association : .....  
 Adresse : .....  
 Tél : 0... / ..... / ..... / ..... Salle : .....  
 Date réservation : .....  
 Objet de la réservation : .....



		Eté	Hiver	
<b>LA GRENETTE</b>	Associations locales	Location journée	110 €	132 €
	Particuliers + entreprises et comité d'entreprises d'Orgelet	Location journée	160 €	192 €
	Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée	260 €	312 €
		Journée supplémentaire x 0,8		
	Bloc Cuisine avec la vaisselle			100 €
	Podium (utilisé à la Grenette)	Associations Extérieures		80 €
		Associations Locales		40 €
Podium (utilisation hors grenette, sur le territoire d'Orgelet)			160 €	

<b>E.M.C.B.</b>	Associations locales et particuliers d'Orgelet	Location journée	65 €	78 €
	Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée	125 €	150 €
		Journée supplémentaire x 0,8		

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	Grande salle			
	Associations locales	Location journée	300 €	360 €
	Associations extérieures et entreprises	Location journée	600 €	720 €
	Salle de réunion			
	Particuliers, entreprises, comité d'entreprises d'Orgelet Associations et particuliers extérieurs à Orgelet		65 €	78 €
		Associations locales	Location journée ou soirée	

<b>Mairie Salle</b>	Particuliers, entreprises, comité d'entreprises d'Orgelet Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Location journée ou soirée	65 €	78 €
	Associations locales	Location journée ou soirée		Gratuit
	Caution pour location salle (à remettre à l'état des lieux)			300 €
	Caution pour ménage (à remettre à la réservation)			100 €
	Caution prêt sono ou podium (à remettre à l'enlèvement, aux ateliers municipaux)			300 €

**Montant total à acquitter**

UTILISATION DE SALLE PAR UNE ASSOCIATION SIGNATAIRE DE LA CHARTE ASSOCIATIVE :			
Nom et signature de l'élu décisionnaire :	motivation en cas de gratuité :	utilisation	
		<b>gratuite</b>	
		<b>payante</b>	

Facturation à l'association de 100 euros si annulation de réservation de salle moins d'un mois avant la date choisie, ou si ménage mal effectué.

**La réservation sera ferme à réception de ce document, dûment complété et signé, à la Mairie d'Orgelet, accompagné du chèque de caution et de l'attestation d'assurance.**

Fait à Orgelet, le .....  
 Signature  
 précédé de la mention "lu et approuvé".

Pour l'état des lieux : l'association prendra contact avec le responsable des services techniques du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h Eté : période du 1er mai au 30 septembre * Tarifs en vigueur sous réserve de modification du conseil Municipal	<b>Adresse de facturation</b> Nom : Adresse : Ville :
--	--